



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits sanguins labiles

Question écrite n° 124935

Texte de la question

M. Gilles Bourdouleix appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le projet d'importation de plasma thérapeutique envisagé par la Direction générale de la santé, DGS, suite à la décision de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, Afssaps, d'arrêter la distribution de plasma traité par bleu de méthylène en vue d'inactiver la présence de virus dans la poche de plasma à transfuser. Les stocks de produits inactivés sont, semble-t-il, au plus bas et il est probable que la France se retrouve en rupture d'approvisionnement de sang. Cette pénurie conduirait à l'importation de plasma thérapeutique en provenance de la société suisse Octapharma, implantée à Lingolsheim en Alsace ; plasma qui serait prélevé à l'étranger (Allemagne, Autriche, États unis d'Amérique) à partir de « donneurs » indemnisés ou bénévoles. Or il semble que l'Afssaps soit dans l'incapacité de vérifier le caractère éthique des prélèvements réalisés. Il souhaite qu'elle précise la situation actuelle de la production de plasma en France, les moyens mis en place pour assurer la qualité du sang importé. Il souhaite également savoir si elle pense que la coopération des donneurs de sang et de leurs associations qui a fait ses preuves, et qui est une référence dans le monde entier, peut demeurer une alternative à l'importation de plasma étranger.

Texte de la réponse

L'approvisionnement en plasma thérapeutique est une des missions principale de l'Etablissement français du sang (EFS). Il existe plusieurs techniques de sécurisation des plasmas qui utilisent soit des procédés physico-chimiques (bleu de méthylène, solvant-détergent et intercept) soit la mise en quarantaine du plasma. Suite à la décision du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS), l'utilisation du plasma traité au bleu de méthylène cessera à compter de mars 2012 pour des raisons de moindre qualité et d'une plus grande fréquence des effets indésirables. Cet arrêt est anticipé grâce à une augmentation de la production de plasma traité par intercept, d'une part, et le recours au plasma sécurisé par quarantaine, d'autre part. L'usine de l'EFS de Bordeaux qui produit le plasma traité au solvant-détergent a rencontré des problèmes techniques mais elle fonctionne actuellement. Les autorités publiques sont très attachées au don éthique et à l'autosuffisance française. C'est pour cette raison que l'arrêt du plasma traité au bleu de méthylène a été anticipé. L'EFS dispose de stocks suffisants pour l'approvisionnement de plasma en France. Il n'est donc pas question d'importation.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Bourdouleix](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124935

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13239

Réponse publiée le : 1er mai 2012, page 3323